



**TABLE RONDE ANNUELLE DE L'OCDE SUR
LA RESPONSABILITE DES ENTREPRISES
Les Principes directeurs de l'OCDE et le monde
en développement : instaurer la confiance**

Synthèse des discussions

Réunion du 14 juin 2005

Ce document contient le synthèse des discussions de la table ronde sur la responsabilité des entreprises du 14 juin 2005. Il fera partie de la publication de l'OCDE à paraître "Rapport annuel sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales : Édition 2005".

**TABLE RONDE ANNUELLE DE L'OCDE SUR LA RESPONSABILITE
DES ENTREPRISES**
Les Principes directeurs de l'OCDE et le monde en développement : instaurer la confiance

Synthèse des discussions

14 juin 2005

La Table ronde de l'OCDE sur la responsabilité des entreprises se tient chaque année en marge de la réunion annuelle des Points de contact nationaux¹ (PCN). L'objectif de cette table ronde est d'aider les PCN à améliorer la promotion et la mise en œuvre des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (ci-après "les Principes directeurs"). Les Principes directeurs constituent pour les entreprises internationales un code de conduite universel bénéficiant d'une reconnaissance multilatérale. Ils ont recueilli l'adhésion de 39 gouvernements sur le territoire desquels sont implantées 97 des 100 plus grandes entreprises multinationales² et sont à l'origine de près de 90 pour cent des flux globaux d'investissement direct étranger.

Présidée par le Brésil, la Table ronde de 2005 a rassemblé des représentants des entreprises, des syndicats et des ONG de la Chine, de l'Inde, de l'Afrique du sud et d'autres pays non adhérents³ sur le thème suivant: "Les Principes directeurs de l'OCDE et le monde en développement : instaurer la confiance." Y ont également participé des représentants du Comité consultatif économique et industriel auprès de l'OCDE (BIAC), de la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (CSC) et de l'OECD Watch, réseau d'organisations non gouvernementales. Il a été fait appel au concours des participants invités pour aider les PCN à favoriser une meilleure compréhension : 1) de la perception qu'ont les acteurs des pays non adhérents des concepts et principes contenus dans les Principes directeurs ; 2) des modalités de mise en œuvre et de promotion de ces derniers dans les pays non adhérents et 3) de la manière de renforcer l'impact des Principes directeurs sur le développement.

Les discussions se sont tenues dans le respect de la règle de "non-attribution" de Chatham House⁴ afin de permettre des échanges francs et constructifs. Cette synthèse évoque les principaux thèmes abordés au cours des discussions de la Table ronde (selon la règle de "non-attribution"). Elle en présente également les répercussions possibles sur la promotion et la mise en œuvre des Principes directeurs.

Les Principes directeurs énoncent des valeurs universelles largement partagées et reconnues

Les Principes directeurs reposent sur un cadre normatif multilatéral en constante évolution qui couvre des domaines tels que les droits de l'homme, la lutte contre la corruption, la protection de l'environnement, les relations entre le patronat et les salariés, la protection des consommateurs et la fiscalité. La Table ronde

¹ Les Points de contact nationaux sont les services administratifs situés dans chacun des 39 pays adhérents, qui sont chargés d'assurer la promotion des Principes directeurs au niveau national. Ils se réunissent chaque année pour faire le point sur leurs activités et échanger des idées..

² Liste des 100 plus grandes entreprises multinationales non-financières de la CNUCED.

³ Représentants originaires des pays non-adhérents suivants: Afrique du sud, Chine, Equateur, Inde, Malaisie, Maroc, Taipei chinois, Tanzanie et Zambie.

⁴ La règle de Chatham House énonce que "les participants sont libres d'utiliser les renseignements reçus, toutefois ni l'identité ni l'appartenance des intervenants, ni celle de tout autre participant, ne peuvent être révélées."

a montré clairement que les concepts et principes sur lesquels se fondent les Principes directeurs sont véritablement universels, ces Principes énonçant des valeurs qui sont partagées par de nombreux représentants du monde des entreprises, des syndicats et des ONG des pays adhérents et non adhérents.

Un dirigeant d'entreprise indien a fait remarquer au cours de la Table ronde que "ce qui est bon pour le monde est bon pour l'Inde" et que les valeurs humaines fondamentales qui sous-tendent les Principes directeurs étaient déjà exprimées dans les textes religieux de son pays (il a cité un ancien texte en sanscrit sur les interconnexions qui sous-tendent le bien-être humain). Plusieurs participants ont déclaré que ces principes fondamentaux pour une conduite appropriée des affaires n'étaient pas des "produits de luxe", tant s'en faut et qu'ils revêtaient probablement encore plus d'importance dans les pays pauvres que dans les pays développés. Après avoir souligné le hiatus considérable entre les principes internationaux et la situation actuelle de son pays, un participant de Zambie a soutenu que des instruments internationaux tels que les Principes directeurs pourraient se révéler encore plus importants dans des pays comme le sien. Compte tenu de l'ampleur du décalage et de la gravité des problèmes (il a cité l'exemple d'une explosion dans une usine de munitions qui avait entraîné la mort de nombreux ouvriers et dont il attribuait la cause à l'absence des mesures de sécurité élémentaires), il a insisté pour que la promotion et la mise en œuvre des principes contenus dans les Principes directeurs soit érigées en priorité absolue dans les pays adhérents et non adhérents.

Le thème de la portée et de l'acceptation universelles des valeurs fondamentales sur lesquelles reposent les Principes directeurs fait écho aux conclusions du document de référence rédigé pour la Table ronde. Ce document de référence traite de l'adhésion formelle des pays non adhérents aux instruments cités dans les Principes (Déclaration universelle des droits de l'homme, Déclarations et Conventions de l'OIT, par exemple) en retenant un échantillon géographiquement diversifié de 20 pays non adhérents. Ces pays représentent plus de 50 pour cent de la population mondiale. Ils adhèrent en moyenne à 13,5 des 14 instruments multilatéraux expressément cités dans les Principes directeurs. Après avoir passé en revue les initiatives régionales en matière de droits de l'homme et de lutte contre la corruption, ce document montre également que de nombreux pays non adhérents ont recours à leurs propres processus multilatéraux pour diffuser ces concepts et ces principes et en envisager l'application dans leur cadre régional.

Les représentants de deux grandes entreprises multinationales implantées dans la zone OCDE ont insisté sur le thème de l'universalité. Ils ont fait remarquer que les progrès technologiques et managériaux contribuaient à faire des entreprises multinationales un vecteur de promotion globale de ces principes. Parlant au nom d'une entreprise du secteur pétrolier et gazier présente dans 180 pays, l'un de ces représentants a évoqué la nécessité d'éviter la duplication des normes, en indiquant que son entreprise adoptait "en Afrique les mêmes principes en matière de conduite des affaires qu'en Californie". Une autre représentante (du secteur de l'électronique) a décrit les efforts accomplis par son entreprise pour intégrer ses principes commerciaux – élaborés dans le cadre d'une initiative sectorielle portant sur un très grand nombre de questions liées au travail, à l'environnement et à l'intégrité de l'entreprise – dans ses opérations de logistique très diversifiées. Cette entreprise élargit progressivement la portée de ces efforts (qui concernent désormais les trois quarts de ses fournisseurs).

Des capacités et des pratiques extrêmement variables au sein des pays non adhérents et entre ceux-ci

Les participants à la Table ronde ont ainsi fait passer un message clair sur "les objectifs et les enjeux communs", pour reprendre les termes utilisés par le président de la Table ronde. Cette communauté de valeurs et d'aspirations se heurte cependant aux très grandes disparités qui existent quant à la capacité des pays non adhérents de réaliser ces aspirations.

Les participants à la Table ronde ont, il est vrai, fait passer un message optimiste. Ils ont fait valoir l'accès d'une grande partie des pays non adhérents à l'économie mondiale et la participation active des entreprises non adhérentes à l'évolution vers la gestion globale de l'entreprise dans le domaine de la responsabilité des entreprises. Ce constat doit toutefois être nuancé par le fait que dans le même temps un certain nombre de régions et de populations n'ont pas été associées à la spécialisation mondiale de la production, n'ont pas bénéficié de l'amélioration des conditions de vie qu'ont connue la plupart des autres pays et pâtissent de systèmes politiques et économiques qui fonctionnent mal.

Intégration économique, convergence et croissance des capacités du secteur privé

Les participants des précédentes réunions de l'OCDE sur la responsabilité des entreprises ont parfois soutenu que les entreprises de la zone OCDE étaient bien en avance par rapport aux autres entreprises en matière de politiques suivies, de pratiques et d'information financière dans le domaine de la responsabilité d'entreprise. Ce point de vue n'a pas été confirmé par les participants de la Table ronde en provenance des pays non adhérents.

Ils ont fait valoir la longue tradition de philanthropie des entreprises de leur pays et l'implication généralisée des entreprises non adhérentes de toute nature en matière de responsabilité des entreprises (à l'exception peut-être des petites et moyennes entreprises). Les représentants de l'Inde et de l'Afrique du sud ont décrit les nombreuses ONG qui sont actives dans leur pays et le dialogue social animé qui caractérise ces deux pays : les entreprises de ces pays non adhérents sont ainsi l'objet des pressions de la société civile, tout comme leurs homologues des pays adhérents.

Les discussions ont également fait ressortir la prééminence croissante du rôle des entreprises des pays non adhérents qui deviennent des acteurs de premier plan sur la scène internationale. Certains adhérents (par exemple la Chine, l'Inde et l'Afrique du sud) sont des investisseurs actifs à l'étranger dans certains secteurs. Pour citer un participant indien, "ceci est nouveau pour nous". Les entreprises de ces pays doivent maintenant se positionner par rapport à un ensemble complexe (global) d'attentes en matière de comportement des entreprises. L'homme d'affaires chinois a décrit la manière dont les entreprises chinoises améliorent "le processus d'apprentissage" pour faire face à ce qui constitue souvent pour elles des "critiques déconcertantes".

Les participants ont décrit un processus de convergence partielle entre entreprises adhérentes et non adhérentes en matière de pratiques de gestion et d'information financière ainsi que de stratégies commerciales. Certains d'entre eux sont déjà bien avancés dans ce processus et ont élaboré leurs propres stratégies dans ce domaine. L'un des représentants a évoqué le Rapport King II (un code très complet sur le gouvernement d'entreprise qui est largement suivi en Afrique du sud) et les évolutions qu'il a entraînées sur le marché boursier de Johannesburg. Il s'agit entre autres de promouvoir "une information intégrée sur le développement durable" qui permette d'inscrire les informations générales sur la responsabilité des entreprises dans les pratiques plus traditionnelles des entreprises en matière d'information financière.

Les participants à la Table ronde ont à cet égard confirmé les conclusions de l'étude de référence préparée par le Secrétariat de l'OCDE pour la Table ronde, à savoir que certaines entreprises non adhérentes étaient en tête dans de nombreux secteurs relevant de la responsabilité des entreprises, même à l'aune des critères de l'OCDE. L'étude montrait également que les entreprises des pays non-adhérents, tout comme leurs homologues des pays adhérents, avaient une propension variable à adopter de telles pratiques : si certaines sont très actives, d'autres montrent peu ou pas d'empressement envers de telles initiatives.

Des millions de personnes sont exclues des avantages de la mondialisation

C'est sur ce fond de progrès et de convergence que le thème de la pauvreté persistante et de l'exclusion de centaines de milliers de personnes des avantages de la participation à l'économie mondiale a été évoqué. Les représentants des syndicats, des ONG mais également des entreprises ont montré du doigt les parties du monde (notamment celles mentionnées plus haut qui en sont à un stade avancé en matière de responsabilité des entreprises) dans lesquelles les règles d'éthique des entreprises (du type de celles énoncées dans les Principes directeurs) sont couramment bafouées. Cette situation de stagnation du développement économique et d'exclusion face au progrès économique et social vaut également pour les pays où le progrès semble bien installé. Par exemple, dans les économies indienne, chinoise et sud-africaine, les entreprises de rang mondial et des secteurs compétitifs à fort contenu de connaissances coexistent avec des régions et des populations qui ont connu peu ou pas de progrès dans les secteurs économique et social.

Certains participants (de Tanzanie et de Zambie, par exemple) ont décrit la concurrence acharnée qui s'exerce entre les différentes localités pour attirer les investissements et se sont montrés soucieux que cette concurrence se fasse dans le respect des normes internationales. Ils ont également indiqué la disposition de certaines populations fragiles à accepter tout type de travail et leur vulnérabilité à des tentatives d'exploitation par des investisseurs sans scrupules. Les représentants des syndicats ont déploré la pratique de certains investisseurs à l'affût de montages avantageux qui font parfois fi des droits fondamentaux. Le représentant de la Tanzanie a déclaré que dans ce contexte il était nécessaire d'instaurer la confiance, de dissiper les soupçons et de créer des expériences positives pour effacer les épisodes les plus sombres.

Consensus en faveur du marché et nécessité d'une amélioration constante

Le contenu des discussions a dans l'ensemble été favorable au marché (même dans ses aspects les plus pessimistes). Les participants ont reconnu la nécessité pour leur pays d'investir (tant au niveau national qu'à l'international) ainsi que le "pouvoir du marché de relever le niveau de vie" (pour reprendre les mots du représentant des entreprises chinoises). Le représentant de la Tanzanie a fait remarquer que son pays connaissait déjà la richesse grâce à ses importantes ressources humaines et naturelles. Ce dont la Tanzanie a besoin c'est de développer le potentiel de marché de cette richesse de manière à en faire bénéficier la population, ce qui suppose l'existence d'un secteur public responsable et efficace et d'un secteur privé responsable et efficace désireux d'investir.

Dans tous les pays, tous les éléments de la société et tout particulièrement les administrations, doivent apprendre à attirer et à gérer les investissements en vue de relever le niveau de vie. Le participant chinois a parlé de la "nécessité d'une bonne gouvernance publique" à l'appui de la responsabilité des entreprises. Les représentants de la Tanzanie et de la Zambie ont regretté le manque de "capacité de mise en œuvre crédible" de leur pays dans plusieurs domaines essentiels. Un PCN a souligné l'importance de l'initiative du Comité d'investissement pour un *Cadre de politiques pour l'investissement* qui devrait aider les gouvernements des pays adhérents et non adhérents à jouer plus efficacement leur rôle. Ce *Cadre de politiques pour l'investissement* viendra compléter les Principes directeurs et contribuera à clarifier la nature des responsabilités du gouvernement et des entreprises en aidant les pays à renforcer l'efficacité de leur secteur public.

Les raisons de l'intérêt que portent les entreprises à la responsabilité des entreprises dans les pays non adhérents

La Table ronde a montré que les acteurs des pays non adhérents portent un intérêt certain à la responsabilité des entreprises. Cet intérêt semble naître essentiellement des mêmes facteurs que ceux qui influencent leurs homologues de l'OCDE. Le président de la Table ronde a présenté une analyse⁵, fondée sur l'expérience de 240 entreprises implantées dans 60 pays, qui illustre l'intérêt économique des initiatives en matière de responsabilité des entreprises. Cette étude indique que: "Globalement, l'intérêt économique existe pour toutes les entreprises, même si les éléments spécifiques varient. Si dans toutes les régions les entreprises peuvent obtenir des résultats commerciaux appréciables en investissant dans leurs salariés et dans les améliorations des processus environnementaux, il en va différemment... pour les petites et moyennes entreprises dans lesquelles l'accent est mis principalement sur les économies de coûts... Les entreprises nationales et les sociétés multinationales actives sur les marchés émergents retirent des bénéfices dans tous les domaines grâce aux économies de coûts provenant de l'amélioration des processus environnementaux".

Les participants à la Table ronde ont expliqué l'engagement des entreprises non adhérentes dans le domaine de la responsabilité d'entreprise de la manière suivante :

- *Un environnement réglementaire plus exigeant.* Celui-ci fait pression sur les entreprises de toutes tailles et dans de nombreux secteurs. Les évolutions intervenues dans le secteur de la lutte contre la corruption ont particulièrement été soulignées, avec la présentation par les représentants africains d'affaires de lutte contre la corruption qui ont eu un grand retentissement au Lesotho, en Afrique du sud et en Zambie. Un représentant de l'Inde a indiqué que plusieurs milliers de PME avaient dû fermer pour non-respect de la réglementation sur l'environnement.
- *Le soutien politique dont bénéficient des entreprises ouvertes au progrès.* Ce point a été introduit par référence à l'Afrique du sud où le "contexte politique particulier" a instauré un climat propice à l'élaboration d'un code de gouvernement des entreprises, le Rapport King II, très suivi en Afrique du sud.
- *Un ensemble d'institutions de la société civile bien développées et actives* dans certains pays non adhérents.
- *De nombreuses initiatives en matière de responsabilité des entreprises sont favorables à l'activité des entreprises,* dans la mesure où elles contribuent à améliorer leur réputation et à protéger les marques. Ceci vaut tant pour les entreprises non adhérentes que pour les entreprises adhérentes.

Comme nous l'avons souligné plus haut, trois des pays représentés à la Table ronde – la Chine, l'Inde et l'Afrique du sud – deviennent d'importants investisseurs à part entière dans certains secteurs et certaines régions. L'un des représentants des ONG s'intéresse aux problèmes de responsabilité des entreprises que suscitent les investissements des sociétés minières indiennes en Afrique. Le représentant d'une entreprise chinoise a décrit la responsabilité des entreprises comme un "sujet brûlant" en Chine et s'est montré disposé à échanger des idées sur ce point.

⁵ *Developing Value: The Business Case for Sustainability in Emerging Markets.* Rapport de Sustainability, de la Société financière internationale et de l'Institut Ethos, juillet 2002.

L'observation des Principes directeurs est-elle bénéfique aux entreprises?

Un PCN a demandé si l'observation des Principes directeurs constituait pour les entreprises un handicap en matière de concurrence et la discussion qui s'en est suivie n'a pas suscité de réponse tranchée sur cette question. La réponse qui a été donnée globalement peut être résumée de la manière suivante : "si l'observation des normes appropriées en matière de conduite des entreprises est bénéfique aux entreprises à long terme, il existe sans aucun doute des "tensions" à court et moyen termes (pour citer l'un des participants africains)". Les PCN et les participants ont souligné le rôle des politiques publiques, des organisations internationales et des initiatives du secteur privé dans l'instauration de conditions équitables. Les documents de référence élaborés pour la Table ronde citent de nombreuses initiatives publiques et privées soutenues par des organisations publiques et privées non adhérentes qui sont susceptibles de déboucher sur de bonnes pratiques en matière de responsabilité des entreprises. Ainsi, s'il est vrai que l'instauration de conditions équitables peut se révéler une entreprise difficile, certains pays non adhérents s'attachent à garantir que leurs entreprises soient raisonnablement incitées à respecter les normes internationales.

La place des Principes directeurs dans la Déclaration de l'OCDE sur les investissements internationaux et les entreprises multinationales

La question de la place qu'occupent les Principes directeurs dans la Déclaration de l'OCDE sur les investissements internationaux et les entreprises multinationales a fait l'objet de longues discussions lors de la Table ronde. Ces Principes directeurs sont l'un des quatre principaux instruments qui constituent la Déclaration. Les trois autres sont : 1) l'Instrument relatif au *Traitement national*, par lequel les pays s'engagent à accorder aux entreprises sous contrôle étranger opérant sur leur territoire un traitement non moins favorable que celui réservé aux entreprises nationales dans une situation analogue ; 2) un instrument sur les *Obligations contradictoires* qui incite les pays adhérents à éviter ou réduire le plus possible les obligations contradictoires imposées aux entreprises multinationales par les autorités de différents pays et 3) un instrument sur les *Stimulants et obstacles à l'investissement direct international* qui incite les pays adhérents à produire des efforts pour améliorer la coopération sur les mesures touchant à l'investissement direct international.

Certains participants se sont demandés s'il ne serait pas plus facile de "vendre" les Principes directeurs comme un instrument à part entière et la Déclaration comme un menu "à la carte" permettant aux pays de choisir les instruments qui retiennent le plus leur intérêt. Les PCN ont réaffirmé la place des Principes directeurs en tant que partie intégrante de la Déclaration, dans la mesure où ils contribuent à définir les droits et les responsabilités des deux catégories d'acteurs de premier plan de l'économie mondiale que sont les gouvernements et les entreprises multinationales. Les PCN ont souligné que la présence des Principes directeurs dans cet ensemble plus large était révélateur de la manière dont le Comité d'investissement concevait la responsabilité d'entreprise, à savoir que pour être efficace elle devait s'inscrire dans un effort plus large d'amélioration des systèmes de politiques publiques et des pratiques des entreprises. Ils ont également fait remarquer qu'en termes de suivi les Principes directeurs étaient quelque peu différents des autres éléments de la Déclaration car les pays adhérents favorisaient l'observation des Principes directeurs par "leurs" entreprises multinationales, même pour les opérations intervenant dans les pays non adhérents. Pour les autres éléments de la Déclaration, le suivi implique un dialogue uniquement entre pays non adhérents.

Promouvoir les Principes directeurs

La Table ronde a montré l'intérêt que suscitait chez les participants la constitution d'un partenariat entre pays adhérents et non adhérents dans le but de promouvoir des pratiques appropriées dans la conduite des affaires internationales.

Une promotion nécessaire

Faisant écho à un thème développé au cours de la réunion des PCN de 2005, les participants à la Table ronde ont déclaré que les Principes directeurs n'étaient pas bien connus des pays non adhérents ; qu'il s'agissait d'un "bon produit"⁶ qui n'était pas suffisamment "commercialisé" et qu'il fallait renforcer les efforts en vue de sa promotion. Un participant brésilien a affirmé que les Principes n'étaient pas bien connus dans son pays, qui a pourtant adhéré à la Déclaration il y a de nombreuses années. Revenant sur un thème abordé au cours de la réunion des PCN, la Table ronde a clairement fait ressortir la nécessité de l'effort de promotion qui, s'il se déroulait dans un esprit de concertation et de partenariat équitable, serait bien accueillie dans la communauté des non-adhérents.

De nombreux participants (du monde de l'entreprise en particulier) ont décrit le grand nombre de normes en concurrence. Les PCN et le Comité d'investissement devront améliorer la promotion des Principes directeurs pour pouvoir faire la différence avec les instruments en concurrence. En revanche, un représentant de l'Afrique du Sud a souligné que, dans le large éventail d'instruments mondiaux, les Principes directeurs peuvent apporter une contribution sans équivalent. Il convient de les intégrer dans le dispositif qui se dessine à l'échelle mondiale et ne pas les laisser exister dans une sorte de « silo », à l'écart des autres instruments de l'OCDE et des grandes initiatives internationales comme le Pacte mondial des Nations Unies ou la Global Reporting Initiative.

Les enjeux de la promotion : capitaliser sur les engagements communs et dépasser le scepticisme

Les PCN ont reçu des représentants des pays non adhérents un message mitigé exprimant à la fois un engagement sincère vis-à-vis des principes et des objectifs des Principes directeurs et le scepticisme quant à leur efficacité. L'un des enjeux consiste à dépasser ce scepticisme. Un sondage effectué par une ONG montre que certains représentants des pays non adhérents qui connaissent ces Principes ne croient pas à leur efficacité. Une ONG d'un pays non adhérent a demandé : "comment pouvez-vous penser qu'un instrument d'application volontaire tel que les Principes directeurs peut fonctionner dans un pays qui ne respecte même pas sa propre Constitution?" Les participants ont par ailleurs démontré à plusieurs reprises leur engagement vis-à-vis des principes qui fondent les Principes directeurs et souligné l'urgence de transformer les "principes universels en pratiques locales"⁷. L'ONG citée précédemment a également indiqué que les agriculteurs pauvres avec lesquels elle travaille verraient d'un bon œil tout dispositif, y compris les Principes directeurs, susceptible de les aider à mettre en oeuvre les concepts de base pour la protection des communautés locales et des populations indigènes. Certains participants ont noté que, malgré les frustrations liées à l'application des Principes directeurs, ils assurent la promotion de ces Principes directeurs en tant que tels -- un représentant d'un syndicat malaisien a déclaré que "les syndicats

⁶ Citation d'un participant de Tanzanie.

⁷ Citation tirée de la synthèse des discussions de la Table ronde présentée par le Président. Un représentant d'un syndicat zambien et une ONG indienne ont également souligné la nécessité de faire des principes internationaux une réalité aux niveaux national et local.

d'Asie du sud-est ont diffusé avec le concours du TUAC des milliers d'exemplaires des Principes en plusieurs langues asiatiques et ont organisé une série de séminaires pour promouvoir l'utilisation concrète des Principes directeurs de l'OCDE."

Qu'attendent les pays en développement des Principes directeurs?

Certains représentants des pays non adhérents voient dans les Principes directeurs une aide à l'apprentissage et au dialogue. Comme nous l'avons vu précédemment, le représentant chinois des entreprises s'est félicité des possibilités d'apprentissage sur le "sujet brûlant" de la responsabilité des entreprises. La contribution d'OECD Watch cite une ONG pakistanaise : "Ils [les groupes de la société civile pakistanaise] ont le sentiment que les Principes directeurs les aideraient à mieux comprendre les implications sociales et environnementales des activités des sociétés. Ils estiment qu'ils seraient mieux armés pour remettre en cause le secteur privé et obtenir des entreprises un comportement responsable à partir des enseignements tirés des Principes directeurs."

Pour certains participants non adhérents, l'évaluation des Principes directeurs par les utilisateurs est étroitement liée à l'efficacité de la procédure applicable aux circonstances spécifiques. Une ONG indienne citée dans la contribution d'OECD Watch déclare : "Dans une économie qui se mondialise aussi rapidement, il est impératif que les activités des sociétés transnationales en Inde soient contrôlées à l'aide des instruments disponibles au niveau mondial tels que les Principes directeurs de l'OCDE, afin qu'elles soient tenues pour responsables des répercussions de leurs investissements sur l'environnement et la société". Selon une ONG zambienne : "Des groupes de la société civile ont trouvé les Principes directeurs utiles" et "les sociétés ne peuvent pas s'appuyer sur nous. Les ONG zambiennes ont toutefois été déçues de la lenteur du règlement des dossiers..." [cité dans la contribution d'OECD Watch]. La CSC a développé des thèmes proches et décrit les points de vue des syndicats non adhérents en déclarant que "la mise en œuvre effective des Principes directeurs" était la meilleure des campagnes promotionnelles.

Les représentants des entreprises à la Table ronde se sont montrés très réceptifs à l'idée d'un partenariat entre acteurs adhérents et non adhérents aux fins de promouvoir les Principes directeurs et leur donner tout leur sens. Ils ont souligné qu'ils "souhaitent être tenus pour responsables" et que "les entreprises de premier plan veulent devenir des partenaires". Le représentant d'une entreprise de la zone OCDE a souligné les nombreuses possibilités de partenariat pour la promotion.

Dispositifs de promotion

Les participants à la Table ronde, notamment les PCN, ont défendu l'utilisation des Principes directeurs dans le cadre d'une approche "holistique" de la responsabilité des entreprises. Les dispositifs spécifiques évoqués en tant que vecteurs de la promotion des Principes directeurs sont : les missions commerciales, les programmes des ambassades et des consulats, les marchés publics, les crédits à l'exportation et les accords d'investissement. Le Rapport du Président de la Réunion des Points de contact nationaux de 2005 montre que de nombreux gouvernements adhérents utilisent déjà les programmes nationaux existants de cette manière.

Un homme d'affaires international établi en Allemagne et en Inde s'est prononcé pour une participation plus systématique d'entreprises des pays en développement aux manifestations organisées autour des Principes directeurs. Plus précisément, il préconise d'inviter des représentants d'associations professionnelles nationales de pays en développement. Un homme d'affaires chinois a recommandé d'inviter des institutions gouvernementales appropriées, notamment des entreprises publiques et des

organismes chargés de l'investissement étranger. Il a aussi appelé les PCN à former des alliances avec des agences de notation que l'on pourrait encourager à intégrer les concepts et principes des Principes directeurs dans leur dispositif d'évaluation des entreprises.

Les syndicats ont fait remarquer que les actions de sensibilisation de l'OCDE devraient être systématiquement mises à profit pour promouvoir les Principes directeurs et ont déploré ce qu'ils voient comme une tendance à sous-estimer le rôle de ces Principes directeurs dans les actions de sensibilisation récentes et futures. Un PCN a appelé de ses vœux une consolidation des partenariats avec les autres initiatives mondiales et régionales (par exemple le Pacte mondial des Nations Unies et le NEPAD) de manière à renforcer la capacité de sensibiliser les acteurs des pays non adhérents.

Effets possibles sur la promotion des Principes directeurs et leur mise en oeuvre dans les pays non adhérents

Le Président et les autres participants de la Table ronde ont mis en évidence les effets possibles de la Table ronde sur la promotion des Principes directeurs et leur mise en oeuvre dans les pays non-adhérents :

- *Une base solide pour le partenariat.* Les acteurs des pays non adhérents souscrivent aux concepts et aux principes formulés dans les Principes directeurs et ont lancé leurs propres initiatives dans ces domaines. Une base solide semble ainsi se dégager pour un partenariat entre pays adhérents et non adhérents.
- *Faible visibilité et scepticisme.* Les Principes directeurs ne sont pas bien connus dans les pays non adhérents et des efforts importants seraient nécessaires pour en assurer la promotion. Un certain scepticisme règne par ailleurs quant à leur efficacité. Les efforts de promotion devraient par conséquent tendre à la fois à en améliorer la visibilité et à venir à bout de ce scepticisme.
- *Géométrie variable dans la promotion.* Les pays non adhérents disposent, dans le domaine de la responsabilité des entreprises, de ressources humaines et institutionnelles qui vont de l'extrême sophistication à l'absence totale. La nature de l'intérêt porté par les pays non adhérents varie en outre considérablement, certains acteurs souhaitant en apprendre davantage sur les Principes directeurs pour fonder un dialogue plus général sur les pratiques internationales des entreprises, alors que d'autres souhaitent que le dialogue avec des sociétés particulières débouche sur des résultats tangibles par le biais des procédures applicables aux circonstances spécifiques. Le Comité de l'investissement et les PCN devront adapter leurs activités promotionnelles et autres dans les pays en développement aux besoins et aux intérêts des partenaires concernés.
- *Nature de l'effort promotionnel.* Globalement, les participants à la Table ronde ont formulé les propositions suivantes dans le cadre d'une "stratégie de marketing des Principes directeurs": 1) utiliser les programmes nationaux existants en tant qu'outils de promotion ; 2) consolider les alliances avec d'autres initiatives mondiales et régionales et 3) faire davantage appel aux actions de sensibilisation du Comité de l'investissement. Les PCN ont également pris acte avec satisfaction de la promesse faite par le BIAC de s'engager activement dans la promotion. Les syndicats et les ONG ont souligné qu'il était impossible de séparer la promotion de la mise en oeuvre effective des Principes.